



**Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement
rural et de la Protection des consommateurs**

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2015

Ordre du jour :

Echange de vues avec Monsieur Phil Hogan, Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural

*

Présents : M. Gilles Baum remplaçant M. Lex Delles, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, Mme Josée Lorsché remplaçant M. Henri Kox, M. Edy Mertens, Mme Octavie Modert, M. Roy Reding

M. Fernand Etgen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs

Mme Christiane Mangen M. Frank Schmit, M. Pierre Treinen, M. André Vandendries, du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs

Mr. Phil Hogan, Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural entouré de ses collaborateurs Mr Ryan Dernet et Mrs. Anette Simes

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Arndt, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Félix Eischen, M. Henri Kox

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

*

Echange de vues avec Monsieur Phil Hogan, Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural

Après quelques mots de bienvenue, Monsieur le Commissaire se présente et explique qu'il vient d'avoir un échange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs concernant les défis du secteur agricole non seulement au Luxembourg, mais également au niveau européen, le Luxembourg assurant dès juillet la présidence de l'Union européenne.

L'orateur rappelle ses priorités politiques telles qu'exposées dans d'autres enceintes.¹

Lors de la discussion qui s'ensuit, également en langue anglaise, une panoplie de sujets sont succinctement abordés.

Compte tenu du fait que le secteur agricole européen exporte depuis deux années davantage qu'il n'importe, la politique agricole commune (PAC) poursuivie ces dernières années est qualifiée d'un succès. La qualité supérieure d'un bon nombre de produits du secteur agro-alimentaire européen permet même de faire accepter par des clients de pays tiers des prix plus élevés.

Le Commissaire concède que depuis des années les responsables politiques affirment vouloir parvenir à une simplification administrative de la PAC. De par sa propre expérience en tant qu'exploitant agricole et ancien membre du Gouvernement d'Irlande, il est toutefois intimement convaincu de la nécessité de cet objectif, à la fois pour les administrés que pour l'administration. Ainsi, tout le cadre réglementaire et procédural sera analysé de manière critique lors de la « Mid term review ». Pour l'instant, il s'agit de réduire de manière drastique le nombre des règlements de la « Common Market Organisation « CMO) » de quelque 200 à une cinquantaine, ce qui serait son propre premier objectif de simplification. L'orateur conçoit, en effet, son parcours entamé de Commissaire comme une série d'étapes et objectifs consécutifs à accomplir. Sa politique sera plutôt guidée par la production agraire et ses marchés de l'exportation et donc par la nécessaire compétitivité de ce secteur.

Quant au marché laitier, le Commissaire renvoie à l'exemple de l'Irlande et estime que les producteurs luxembourgeois devraient adopter une approche orientée davantage vers l'exportation également hors de l'Union européenne. Le défi est réel, mais ces marchés où les produits laitiers européens peuvent obtenir des prix dits « premium » existent. Il va sans dire que la volatilité des prix sur le marché laitier restera forte. Ces mêmes opportunités à l'exportation se présentent également pour le secteur viticole luxembourgeois. Des produits de qualité, à haute valeur ajoutée, sont compétitifs sur les marchés mondiaux. Des fonds communautaires substantiels sont, par ailleurs, prévus pour la promotion de produits du terroir des régions européennes.

En ce qui concerne les cultures génétiquement modifiées, il y a lieu de se rendre compte de l'incohérence actuelle de la politique européenne. D'un côté, on accepte l'importation de produits émanant de telles cultures, de l'autre côté on souhaite interdire leur plantation en Europe. Il s'agit de trouver une réponse

¹ Voir à ce sujet la note du Ministère ou, par exemple, l'article joints au présent procès-verbal

à ce conflit latent. Fin avril ce sujet figurera à l'ordre du jour de la Commission européenne.

Les barrières dites « techniques » (*SPS barriers*)² à l'exportation restent un sujet de négociation important avec les Etats-Unis.

Il est rappelé que la Banque européenne d'investissement met à disposition des crédits pour des projets d'entreprises agricoles ou agro-alimentaires lorsque ces projets obtiennent également un soutien financier par l'Etat membre respectif. Cet instrument pourrait constituer un levier important pour le développement de l'économie rurale. Cette source de financement pourrait également servir à lancer des projets dans le cadre du programme « LEADER ».³ En ce qui la structure organisationnelle de ces projets, le critère principal est qu'ils soient dirigés localement.

En Union européenne, la majorité des fermes (quelque 69%) exploitent toujours une surface de moins de 5 hectares. De telles structures sont inefficaces et non viables à terme. La consolidation du secteur agricole reste donc un des objectifs majeurs de la politique agricole. De telles micro-unités ont seulement un avenir en se spécialisant. Dans ce contexte, des productions suivant la méthode dite « biologique » représentent une réelle opportunité. Les exploitations organisées en tant qu'entreprises familiales resteront la colonne vertébrale de l'agriculture européenne.

Luxembourg, le 15 septembre 2015

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Gusty Graas

Annexes :

- 1) « Note : La Politique Agricole Commune en 2015 », 9 pp. ;
- 2) « Audition des commissaires désignés au Parlement européen : Phil Hogan, prévu à l'Agriculture et au Développement rural, a été bien reçu par la commission AGRI », 3 pp..

² Mesures sanitaires et phytosanitaires prises par l'un ou l'autre Etat

³ LEADER signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'une initiative de l'Union européenne visant à établir des liens entre projets et acteurs de l'économie en milieu rural.

Note : La Politique Agricole Commune en 2015

Introduction

Suite aux décisions sur la réforme de la PAC prises fin 2013 au niveau des co-législateurs Conseil et Parlement Européen, l'année 2015 est la première année de mise en œuvre de cette réforme en ce qui concerne les paiements directs. Pour le développement rural les procédures d'adoption des PDR (plan de développement rural) sont en cours au niveau des services de la Commission. A ce stade seuls 27 des 118 PDR soumis par les Etats membres ont été approuvés par la Commission. Le PDR luxembourgeois n'est pas encore approuvé et les négociations entre les autorités luxembourgeoises et les services de la Commission sont à un stade avancé.

Etant donné qu'une réforme majeure de la PAC ait été décidée récemment et que la Commission JUNCKER a l'intention de ne présenter aucune proposition qui ne cadre pas avec ses grandes orientations politiques de la Commission, aucune nouvelle initiative législative n'a été présentée par le Commissaire HOGAN en 2015. En effet la priorité politique du Commissaire HOGAN pour l'année 2015 est la simplification de la PAC. Dans ce contexte des travaux et réflexions sont actuellement en cours au sein des services de la Commission, du Parlement Européen et du Conseil qui entend parvenir à des Conclusions à ce sujet sous Présidence lettone.

En ce qui concerne les marchés agricoles, l'embargo sur les importations des produits agricoles de l'Union décidé par la Russie en août 2014 a eu des effets négatifs sur la plupart des marchés des produits agricoles, surtout les fruits et légumes, le lait et la viande porcine. Des mesures ont été prises au niveau de l'Union dès le mois de septembre 2014 pour les fruits et légumes et les produits laitiers (intervention publique, stockage privé, retrait du marché). Des mesures de compensation ont également été décidées pour les producteurs laitiers des pays le plus directement touché par l'embargo à savoir la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie et la Finlande. Récemment la Commission a décidé d'activer le stockage privé pour le secteur porcin. Par ailleurs les exportations vers d'autres pays tiers ont augmenté au cours de l'année 2014, de sorte globalement les exportations de produits agricoles sont à la hausse malgré l'embargo russe étant donné que de nouveaux marchés ont pu être trouvés.

Pour le secteur laitier on peut constater qu'actuellement les cours du lait commencent à se stabiliser et se situent autour de 30 cts/kg pour le mois de février au Luxembourg. Après 31 ans le régime des quotas laitiers va expirer le 31 mars 2015, donc juste après la visite du Commissaire HOGAN à Luxembourg. Une attention particulière est accordée par les responsables politiques au niveau UE et au niveau national au suivi de l'évolution de la situation de marché de ce secteur qui a connu une augmentation de plus de 5 % de la production au niveau de l'UE en 2014.

Propositions législatives en examen

1. La production biologique

Le 25 mars 2014, la Commission a transmis une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur la production biologique et sur l'étiquetage des produits biologiques, modifiant le règlement (UE) n ° XXX / XXX du Parlement européen et du Conseil [règlement contrôles officiels] et abrogeant le règlement (CE) n ° 834/2007.

La base juridique de cette proposition sont les articles 42 et 43 (2) du traité sur le fonctionnement de l'UE (procédure législative ordinaire).

La Commission européenne a examiné les aspects juridiques et politiques de la production biologique et de l'agriculture en Europe, y compris le plan d'action. Il est reconnu que la politique actuelle de l'UE sur la production organique comporte des lacunes (une législation complexe et des dispositions floues, des carences dans le système de contrôle et dans le régime commercial, un fardeau administratif important, un manque de débouchés pour les producteurs de l'UE ...). Tant la législation actuelle sur l'agriculture biologique que le plan d'action biologique européenne doivent être modernisés selon la Commission.

Les principaux éléments de la proposition de la Commission sont notamment les suivants:

- Les règles de production sont harmonisées par la suppression des exceptions;
- Les ingrédients agricoles entrant dans la composition de produits biologiques transformés doivent être exclusivement organiques;

- Le système de contrôle est intégré dans un seul texte législatif en vertu de la proposition de la Commission pour un règlement relatif aux contrôles officiels;
- Un système de certification de groupe est mis en place pour les petits exploitants agricoles dans l'UE:
- Des dispositions spécifiques sont introduites avec pour objectifs de renforcer la traçabilité et la prévention de la fraude et d'harmoniser les actions à prendre lorsque des produits ou substances non autorisés sont détectés;
- Le régime commercial est adapté. La possibilité d'accords d'équivalence avec les pays tiers reste alors que le système d'équivalence unilatérale est éliminé.

La proposition de la Commission a d'abord été examinée dans les enceintes du Conseil et lors de sa session du 15 décembre 2014 les Ministres sont parvenus à des orientations politiques sur un certain nombre de questions sensibles tels que le statut quo pour les exploitations mixtes, l'introduction de dérogations pour l'utilisation de semences non-organiques, des animaux non-organiques et les juvéniles non-organiques, l'élimination de l'obligation de mettre en place un système de gestion de l'environnement, l'exclusion de certaines catégories de détaillants du système de contrôle. Cependant, à cette époque, un certain nombre de questions en suspens n'étaient pas réglées.

Les questions les plus sensibles encore en discussion sont liées au champ d'application (article 2), la présence de substances non-autorisées (article 20), le régime d'importation (articles 28 à 31) et le système de contrôle (article 44).

Le PE va probablement procéder au vote sur ce dossier au mois de juillet.

A noter que la Chambre des Députés luxembourgeoise figure parmi les 9 parlements nationaux ayant formulé un avis sur cette proposition.

Le Parlement européen est co-législateur en vertu de la procédure législative ordinaire.

M. Häusling (DE, Groupe des Verts / Alliance libre européenne) a été désigné comme rapporteur.

Le rapport de la commission de l'agriculture et du développement rural (COMAGRI) devrait être disponible en mai 2015. Il est fort probable que le vote en COMAGRI aura lieu le 16 Juin et en séance plénière du PE les 6-9 Juillet.

2. Révision des programmes de fruit et de lait dans les écoles

Le 30 janvier 2014 la Commission a transmis au PE et au Conseil deux propositions visant à adapter les programmes de fruits et de lait dans les écoles.

Les bases juridiques sont :

- Articles 42 et 43 (2) TFUE: procédure législative ordinaire respectivement
- Article 43 (3) du TFUE: Conseil statuant à la majorité qualifiée.

L'objectif de la proposition est d'adapter les programmes scolaires existants (le régime des fruits à l'école («SFS») et le régime du lait dans les écoles (« SMS ») en vue de:

- unifier et consolider les cadres juridiques et financiers individuels actuels et accroître la visibilité des activités de l'UE dans ce domaine;
- recentrer la mise en œuvre actuelle vers des objectifs politiques à long terme (améliorer les habitudes alimentaires, promouvoir la consommation de lait frais et de fruits et légumes), en vue de renforcer les dimensions éducatives des deux régimes. La proposition vise également à contribuer à la lutte contre l'obésité et à reconnecter les jeunes citoyens avec la nourriture et sa source, améliorant ainsi la perception de l'agriculture et de ses produits, la PAC et l'UE;
- accroître l'efficacité des dépenses consacrées à la promotion de la consommation des produits agricoles dans les écoles, où le potentiel financier des régimes serait mieux exploité afin d'améliorer leur impact et le rapport coût-efficacité.

Cette proposition vise également à répondre à des critiques formulées par la Cour des comptes européenne dans le rapport spécial n°10/2011 « Les programmes lait à l'école et fruit à l'école sont-ils efficaces ? ». En effet ce rapport avait souligné la nécessité d'apporter des améliorations aux systèmes scolaires, surtout celui du lait à l'école pour accroître leur efficacité et efficacité.

Après un premier examen technique et politique dans les enceintes du Conseil, ce dossier est actuellement « gelé ». En effet dans le Programme de travail de la Commission pour 2015 ce dossier figure parmi ceux qui pourraient être retirés. L'avenir du dossier dépendra de l'issue d'une évaluation effectuée par la Commission sur l'ensemble du régime en ce qui concerne la subsidiarité et la proportionnalité notamment.

La simplification de la PAC

La simplification de la PAC a été identifiée comme une des priorités de la Commission d'une façon générale et plus particulièrement pour l'année 2015. A ce titre le Commissaire HOGAN a adressé deux lettres aux Ministres de l'Agriculture pour solliciter leurs contributions et en a fait de même en ce qui concerne le PE.

Au mois de janvier la Présidence lettone a proposé une feuille de route selon laquelle elle entend organiser les travaux afin de parvenir à des conclusions du Conseil au mois de mai.

Afin de préparer et de structurer les discussions au niveau technique, la présidence avait demandé aux délégations de lui faire parvenir leurs propositions de simplification avant ces réunions. Le volume de ces contributions est impressionnant : près de 600 pages de commentaires et de suggestions !

En ce qui concerne les paiements directs, les principaux domaines de simplification mentionnés par les délégations sont le verdissement et plus particulièrement les dispositions sur les surfaces écologiques, l'agriculteur actif ainsi que les dispositions en matière de contrôle et de sanctions où beaucoup d'EM considèrent que le principe de proportionnalité n'est pas respecté.

Pour l'OCM unique les EM demandent des allègements en ce qui concernent les communications à transmettre à la Commission, une simplification des règles pour le stockage public et privé, des dispositions moins lourdes pour les programmes opérationnels dans le secteur des fruits et légumes et le secteur du vin.

Dans le domaine du développement rural la lourdeur de la programmation des PDR et de leur procédure d'adoption sont unanimement critiqués par les EM. La double communication de certaines aides d'Etat et la complexité des dispositions concernant le non double financement du verdissement sont d'autres sujets importants.

Par ailleurs la façon dont la discipline financière et la création de la réserve pour crise sont mise en œuvre est jugée très compliquée et les EM demandent une réduction du taux de contrôle pour le verdissement et d'une façon transversale une diminution du nombre des rapports de suivi et d'évaluation.

Cette liste est loin d'être exhaustive mais on constate que la large majorité des suggestions concernent des actes délégués, des actes d'exécution et des « guidelines » de la Commission.

A noter que la COMAGRI du Parlement européen a rencontré le Commissaire Hogan à ce sujet le 24 mars 2015 et que Copa-Cogeca ont transmis leur contribution sur la simplification. Les propositions du PE, du Conseil et de Copa-Cogeca se recoupent assez largement.

Les aspects internationaux du commerce des produits agricoles

1. Le cadre bilatéral

Le commerce international des produits agricoles de l'UE continue de croître et un excédent commercial en valeur a pu être atteint en 2014, malgré l'embargo russe.

Plus de la moitié des échanges en volume se font dans le cadre d'un accord bilatéral de libre-échange (ALE) de l'UE avec des pays tiers, dont certains ont été conclus récemment, et ne sont pas encore réellement entrés en vigueur :

- Ukraine
- Moldavie
- Géorgie
- Maroc
- Afrique de l'Ouest
- Communauté de l'Afrique de l'Est
- Communauté de développement de l'Afrique du Sud
- Canada
- Singapour

A cela s'ajoutent des accords plus anciens, comme ceux avec la Corée du Sud, le Mexique, l'Amérique centrale, la Colombie, le Pérou et l'Equateur

Plusieurs autres ALE sont en cours de négociation, dont les plus importants sont celui avec les Etats-Unis (TTIP) et ceux avec le Mercosur, le Japon et l'Inde.

Concernant le TTIP, l'UE devrait pouvoir bénéficier d'une libéralisation des échanges de produits agricoles, avec notamment des perspectives d'exportation pour les produits laitiers et la viande bovine de l'UE.

Ces exportations sont cependant freinées pour le moment par des barrières techniques et sanitaires mises en place par les USA, notamment la norme « grade A » pour les produits laitiers, obligeant les exportateurs de l'UE à faire reconnaître comme équivalent leurs produits, ou l'interdiction d'importation de la viande bovine de l'UE, pour cause de BSE, toujours en place, malgré des promesses répétées des autorités US.

Pour l'UE il est donc primordial de supprimer ces barrières sanitaires US, sinon la libéralisation des tarifs agricoles n'aura aucun effet positif sur nos exportations.

Dans ce cadre le message délivré par les propositions récentes des USA sur le chapitre des normes sanitaires (SPS) dans le TTIP, n'est malheureusement pas très encourageant.

En effet l'offre US en matière de reconnaissance de l'équivalence des produits est très floue et, sous sa forme actuelle n'offre aucune garantie sur sa mise en œuvre réelle quant aux exportations de l'Union, notamment sur les produits laitiers.

Par ailleurs la proposition US sur les OGM n'est pas acceptable pour l'UE, car elle prévoit des justifications publiques à fournir par les Etats membres sur leur vote au comité OGM, de même que l'acceptation par l'UE de la présence d'OGM non autorisés à de faibles niveaux (« *low level presence* » ou LLP).

Finalement les US exigent une sorte de procédure d'arbitrage préalable, uniquement pour les dossiers SPS, à mettre en place avant la procédure d'arbitrage principale.

2. Le cadre multilatéral

Lors de la 9e Conférence ministérielle de l'OMC (Bali, 3-6 Décembre 2013), les ministres ont convenu d'une série de questions relatives au DDA sur les trois grands piliers: le développement, la facilitation des échanges et de l'agriculture. Au total 10 déclarations et décisions ont été adoptées:

- sur l'accord sur la facilitation du commerce

- sur le volet de l'agriculture, comprenant quatre décisions / déclarations portant sur:
 - a) la sécurité alimentaire
 - b) les services généraux
 - c) la concurrence à l'exportation
 - d) la gestion des contingents tarifaires

- sur le volet développement, composé de cinq décisions, en vertu de laquelle à l'égard de l'agriculture on note :
 - a) les règles d'origine préférentielles
 - b) le coton

La Déclaration ministérielle de Bali prévoyait également la préparation dans les 12 mois (jusqu'à fin 2014) d'un programme de travail clairement défini sur les questions relatives au DDA restants.

Les progrès dans les discussions étaient lents jusque fin 2014. Les principaux points d'achoppement sont la question des stocks publics à des fins alimentaires et l'Accord sur la facilitation du commerce. En novembre 2014, cependant, l'Inde et les États-Unis se sont mis d'accord sur une formule de compromis sur les subventions alimentaires, éliminant ainsi un

obstacle majeur. Le 27 novembre 2014, le Conseil général de l'OMC a approuvé trois décisions relatives à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, l'Accord sur la facilitation du commerce et le programme de travail post-Bali.

S'appuyant sur l'élan créé à la fin de 2014, le Directeur général Azevêdo a lancé en Janvier 2015 un nouveau processus de consultations en vue de convenir d'un programme de travail sur les questions restantes pour l'agenda de Doha développement pour Juillet 2015.

Le 25 mars 2015

Frank Schmit



Europaforum Luxembourg

Adresse web (URL) de la page

imprimée : <http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2014/10/pe-auditions-hogan/index.html?>

[RETOUR vers la page d'origine](#)

Agriculture, Viticulture et Développement rural - Traités et Affaires institutionnelles

Audition des commissaires désignés au Parlement européen – Phil Hogan, prévu à l'Agriculture et au Développement rural, a été bien reçu par la commission AGRI 02-10-2014

(version imprimable)

Phil Hogan, le commissaire-désigné de la Commission Juncker à l'Agriculture et au Développement rural, n'a pas eu de difficultés lors de son audition devant le Parlement européen, le 2 octobre 2014. Sa nomination a été approuvée par la commission AGRI, compétente pour son champ de travail.



Phil Hogan, âgé de 54 ans, qui est un élu politique depuis 1983. Avant d'assumer sa dernière fonction en date, à savoir celle de ministre de l'environnement, de la communauté et des collectivités locales de la République d'Irlande, il a occupé de nombreux postes de haut niveau au sein du parti Fine Gael depuis 1993, un parti de centre-droit d'inspiration démocrate-chrétienne, affilié au niveau européen au PPE. Phil Hogan est considéré comme l'un des responsables politiques les plus expérimentés d'Irlande.

Les priorités de Phil Hogan

Dans ses réponses écrites aux questions des députés, Phil Hogan reste très proche des priorités de son mandat qui lui ont été communiquées par Jean-Claude Juncker dans sa lettre de mission:

- intégrer étroitement les dépenses en faveur du développement rural à la stratégie en matière d'emploi et de croissance, afin qu'elles aient un effet d'entraînement sur l'investissement aux niveaux national et régional dans la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC), récemment réformée ;
- examiner, au cours des douze premiers mois de son mandat, la possibilité de simplifier encore les paiements directs, particulièrement en ce qui concerne le verdissement, le développement rural, la politique de qualité et le programme en faveur de la consommation de fruits et légumes à l'école sous l'angle de la subsidiarité ;
- examiner la manière dont le secteur agricole peut contribuer au mieux à la stimulation de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions ;
- passer en revue les avantages de l'action de l'UE et évaluer l'efficacité des programmes de dépenses ;
- surveiller les dépenses conformément aux prescriptions du règlement financier et aux principes de bonne gestion financière, tout en mettant le budget de l'UE à l'abri de la fraude ;

- contribuer à la révision, en 2016, du cadre financier pluriannuel en trouvant des moyens de centrer davantage la PAC sur l'emploi, la croissance, l'investissement et la compétitivité.

Il demande par ailleurs, dans le contexte des actes délégués et de l'amélioration du contrôle par le Parlement dans la mise en œuvre de la PAC réformée, que "le Parlement et le Conseil, en qualité de colégislateurs, donnent à la Commission le pouvoir d'arrêter les modalités nécessaires à l'exécution d'un acte ou d'intervenir dans les cas d'urgence". Un exemple est l'embargo russe sur les produits agricoles de l'Union européenne, auquel il a fallu réagir rapidement.

Phil Hogan s'est par ailleurs engagé à respecter "les engagements pris par la Commission conformément à la convention d'entente relative aux actes délégués et à l'accord-cadre", donc à "procéder dans la transparence, lors de l'élaboration des actes délégués, à des consultations appropriées au niveau des experts, et à veiller à ce que le Parlement et les États membres reçoivent les informations pertinentes".

Phil Hogan travaillera, selon les termes de l'approche horizontale pour laquelle Jean-Claude Juncker a opté, "en étroite collaboration" avec ses collègues, dont surtout le vice-président pour l'emploi, la croissance, l'investissement et la compétitivité et la vice-présidente pour l'union de l'énergie.

Au cours de l'audition, la question de la levée des quotas de production du lait a été abordée. Pour Phil Hogan, elle améliorera la position du secteur laitier sur les marchés mondiaux, même s'il y a "pas mal de volatilité, ce qui est préoccupant", a-t-il dit, cité par l'Agence Europe, tout comme il veut tenir compte des régions où la levée des quotas créera des problèmes dans l'emploi.

Quant au **TTIP**, il devra être "raisonnable et équilibré", "ne pas conduire à une pression à la baisse de nos normes de production". Phil Hogan a rappelé que "les normes très élevées" de l'UE sont une conséquence de la crise de la vache folle, une raison suffisante pour qu'elles ne soient pas remises en cause.

Phil Hogan sera également le négociateur principal pour l'UE dans le dossier du commerce des produits agricoles dans le cadre des négociations de l'OMC, dossier qu'il traitera de concert avec Cecilia Malmström, désignée au commerce. Il a déclaré vouloir, selon les termes des traités européens, rendre régulièrement compte au Parlement européen de l'état d'avancement des négociations.

Les réactions des députés

Albert Dess, le très puissant coordinateur de la politique agricole du PPE au Parlement européen, a mis en avant l'expérience de Phil Hogan qui le qualifie pour le poste pour lequel il est le candidat désigné. Il a particulièrement apprécié son approche de la simplification au sujet de laquelle Phil Hogan a déclaré : "Je souhaite en outre donner plus de poids au concept de subsidiarité dans le cadre de la PAC. Il convient donc que l'examen comprenne aussi un contrôle de subsidiarité, afin de déterminer les décisions politiques qu'il serait préférable de laisser au niveau des États membres. Je souhaiterais par ailleurs voir réduire la charge administrative, tant pour les agriculteurs que pour les autorités nationales. Cette mesure contribuerait en corollaire à réduire le nombre d'erreurs touchant le mode de dépense des fonds de l'UE."

Même son de cloche chez **le S&D. Le député Paolo De Castro** a salué l'engagement de Phil Hogan de lier la politique agricole à celle de la création d'emplois tout comme sa volonté d'améliorer les relations entre Parlement européen et Commission en la matière. **La députée**

Isabelle Thomas est cependant restée méfiante à l'égard d'un Phil Hogan qui aurait eu dans le passé des comportements discriminatoires et sexistes pour lesquels il s'est par la suite excusé.

Le conservateur anglais James Nicholson (ECR) a par contre loué la bonne connaissance que Phil Hogan avait de son dossier et déclaré qu'il a compris et reconnu nos plus grandes préoccupations comme la simplification de la PAC, les règles sur le verdissement, les paiements directs.

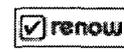
Pour en savoir plus

- [L'audition de Phil Hogan sur le site du Parlement européen](#)
- [Après les élections européennes – Un dossier thématique sur le processus de renouvellement des institutions de l'Union européenne](#)

Dernière mise à jour de cette page le : 07-10-2014

Copyright ©

-luxembourg

 Copyright

[**RETOUR vers la page d'origine**](#)